Journal des Grèves
Bulletin d'information sur la gestion de la Grande Cariçaie n° 67 | janvier 2008

Grande Cariçaie

Ornière à Cheyres / collection Grande Cariçaie

Vos critiques nous interpellent ...

Depuis 25 ans, la Grande Cariçaie n'offre plus seulement l'image d'une nature intacte, elle est aussi le siège d'actions constantes d'entretien qui marquent le paysage. Blessure ou baume ? Vos avis divergent ...

Depuis l'acceptation de l'initiative de Rothenthurm en 1987, les sites marécageux d'importance nationale sont placés sous la protection de la Constitution fédérale. Conformément aux ordonnances qui en découlent, les marais ne doivent ni s'assécher, ni s'enrichir en éléments nutritifs. Or le bilan dressé en 2007 par la Confédération sur le suivi de l'état et de l'évolution des marais en Suisse, au cours des cinq dernières années, est sans appel: plus d'un quart des marais se sont sensiblement asséchés, les plantes ligneuses croissent en plus grand nombre dans près d'un tiers d'entre eux, enfin le caractère marécageux a sensiblement diminué sur 15 % des marais. Partout, la forêt progresse, tout particulièrement à basse altitude. Quelles solutions dès lors choisir pour enrayer cette évolution négative. Là encore, les conclusions présentées sont claires: il faut reprendre ou poursuivre l'exploitation et l'entretien des bas-marais, et notamment privilégier des fauches régulières, là où l'embuissonnement sévit. L'ampleur des moyens mis en oeuvre pour conserver les marais de la Rive sud n'est ni lubie d'écolo, ni dada d'entrepreneurs en mal de faire tourner leur parc de machines: il s'agit bel et bien d'une nécessité pour assurer la survie d'espèces animales et végétales menacées sur la plus grande surface possible. A ce propos, n'oublions pas qu'environ un quart des espèces végétales menacées de Suisse sont présentes dans les marais et ce sur seulement 0.54 % de la surface du pays.

Ce Journal des Grèves revient donc une fois de plus sur l'entretien des milieux naturels de la Rive sud. En ouvrant une partie de ses pages, par un jeu de questions-réponses, aux critiques les plus fréquentes sur les mesures mises en oeuvre, il donne aux sceptiques la possibilité de s'exprimer et aux gestionnaires l'occasion de leur répondre, sur la base des connaissances acquises au fil du temps.

Pour les adeptes du « chat » et pour ceux qui ne seraient pas satisfaits des réponses données, la discussion se poursuit sur www.grande-caricaie.ch.

Catherine Strehler Perrin

Au menu

Interventions lourdes et légères 2-3
Pourquoi ? 4-7
Actualité 8

Des interventions lourdes

Pour combattre l'assèchement et l'avance de la forêt, le recours au décapage ou au broyage est aujourd'hui nécessaire.

Décapage

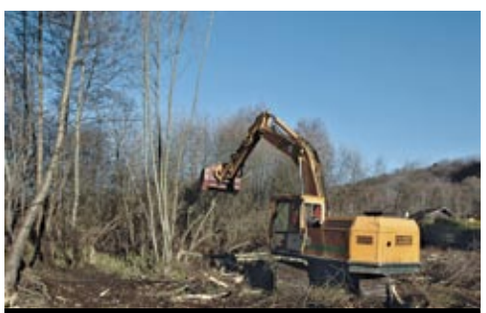
Broyage mécanique

En 1996, un peu plus de 200 ha de végétation marécageuse non boisée, qualifiée de hautement prioritaire en raison de sa rareté en Suisse, avaient été cartographiée sur la Rive sud. Dix ans plus tard, un dixième de cette surface s'est retrouvée embuissonnée à un niveau tel que des mesures de restauration ont dû être mises en oeuvre pour ne pas perdre la végétation herbacée d'origine.

Face à ce constat, une réelle course contre la montre s'est engagée, impliquant des interventions de broyage mécanique sur de larges surfaces. Certes le recours à cette technique n'est pas sans dommage pour le milieu naturel. C'est la raison pour laquelle les interventions ne se font pas sur l'entier de la surface à traiter et se pratiquent de manière échelonnée dans le temps, l'objectif étant non pas l'élimination complète des buissons à court terme, mais à moyen terme seulement (2011). Bien qu'un seul déplacement de machine sur un site se serait révélé plus rentable, il était nécessaire de prendre en compte l'incapacité de certaines espèces animales à fuir ou leur capacité de dispersion souvent limitée. En n'intervenant que sur une partie de la surface, les gestionnaires attendaient que les zones traitées soient recolonisées par les individus survivants présents dans les zones attenantes. Les différents suivis réalisés sur des espèces indicatrices ou prioritaires, comme la sanguisorbe et la fourmi-hôte de l'azuré des paluds ont montré que cette hypothèse se vérifiait sur le terrain. Une mesure de l'impact du broyage mécanique sur l'ensemble des invertébrés présents dans les couches superficielles du sol restant toutefois difficile, des interventions uniquement manuelles sont planifiées sur plusieurs secteurs sensibles qui nécessiteraient une telle restauration. En chiffres, un peu plus de 6 ha seront débroussaillés manuellement d'ici 2011, contre 15 ha traités par broyage.

Si certaines surfaces marécageuses se boisent, d'autres s'assèchent. Les roselières intérieures en font partie. Jusqu'en 1992, la plupart étaient entretenues par fauchage. Différents suivis ont cependant montré que les effets bénéfiques escomptés de ce mode d'entretien n'étaient pas atteints pour ce milieu (étiolement de la couverture végétale, en particulier du roseau, changement de la composition floristique, etc). Depuis lors, le GEG a testé d'autres modalités de conservation de ce type de végétation. Le décapage superficiel des roselières s'est révélé le plus efficace pour restaurer l'inondation du milieu et ses fonctions d'accueil pour la faune. La surface traitée, remise en eau, offre la possibilité à de nombreuses espèces pionnières menacées de se reproduire avant que ne se réimplante naturellement la roselière. D'ici à 2011, près de 4 ha, soit un peu moins d'un dixième des roselières intérieures, seront restaurés de cette manière.

Grâce au soutien de la fondation Mava et de la Fédération des coopératives Migros, et sous réserve des autorisations spéciales délivrées par les services de conservation de la nature des cantons de Vaud et de Fribourg, 1.35 ha de roselières pourront être dégrapées en 2008 sur la Rive sud. Les interventions sont prévues dans deux réserves, d'une part dans celle des Grèves de Cheseaux, d'autre part dans celle de la Baie d'Yvonand, entre le Vieux Port et la Petite Amérique, ainsi que dans le secteur d'Eternit, sur la Commune de Cheyres.

Des interventions plus «légères», mais inévitablement plus fréquentes

Pour contenir l'emprise des buissons sur le marais, la fauche reste la technique la plus usitée.

Fauche agriculteur

Fauche Elbotel

Sur les 585 ha de marais que gère actuellement le Groupe d'étude et de gestion de la Grande Cariçaie (GEG), près de 57 % sont entretenus par fauche. En fonction de la dynamique d'embuissonnement propre à chaque milieu et de sa proximité avec la forêt, des coupes plus ou moins fréquentes sont nécessaires. Les prairies à laiches élevées, encore sujettes à des inondations périodiques du lac par hautes eaux, sont relativement préservées de l'embuissonnement. Les fauches peuvent y être espacées, et seule une coupe tous les 6 ans est aujourd'hui effectuée. Inversément, les prairies à choins, petites laiches et à molinie, souvent situées dans les clairières et en bordure de lisière, font l'objet d'un entretien plus intensif. Des coupes tous les 4, 2, voir tous les ans, en fonction de la densité de l'embuissonnement, y sont réalisées. Ainsi chaque année, entre 100 et 120 ha de marais sont fauchés. Suivant la portance du terrain et les accès existants, les travaux sont exécutés soit par une machine à chenille équipée d'un peigne de coupe (Elbotel), soit par des tracteurs équipés de faucheuses rotatives. Ces travaux font dans leur totalité l'objet de mandats attribués à des entreprises et agriculteurs de la région.

Pour limiter les dérangements de la faune et éviter les dégâts à la flore, toutes les fauches sont maintenant réalisées entre fin septembre et fin février.

Le parcellaire de fauche a aussi été complètement modifié en 2007, pour permettre à la petite faune peu mobile de se déplacer et de recoloniser des surfaces attenantes non entretenues. De manière générale, les surfaces des parcelles ont été réduites de 3 à 1 ha. Leur forme et leur positionnement ont également été revus, pour mieux tenir compte du type de végétation et de sa vitesse d'embuissonnement. Ce nouveau parcellaire devrait également faciliter les échanges de faune.

Le maillot de Desmoulins, une espèce peu mobile des prairies humides

Cet escargot minuscule de moins de 3 mm vit sur le feuillage des roseaux. Ses déplacements se font au hasard des rencontres avec un mammifère, en se collant sur son pelage ou avec un oiseau, en s'accrochant à ses pattes. Une inondation peut aussi être un important facteur de dispersion. Un seul individu peut former une colonie, vu sa capacité remarquable à s'autoféconder.

En Suisse, la Grande Cariçaie constitue le plus grand réservoir d'habitats favorables pour cette espèce en fort déclin dans la plupart des pays d'Europe.

Pourquoi

Zone broyée

... prétendre protéger la nature alors que vous la massacrez par vos travaux d'entretien ?

En vertu de l'art. 14 de l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 16.01.1991, la protection des biotopes doit notamment être assurée par un entretien. Si nécessaire, des mesures visant à reconstituer leurs particularités et leur diversité biologique doivent également être mises en oeuvre.

Les travaux de fauche, de broyage, de décapage et de creuse d'étangs menés depuis plusieurs années dans les marais de la Rive sud par le GEG s'inscrivent dans cette perspective. Certes les techniques utilisées peuvent paraître brutales, notamment dans le cas de broyages de clairières, mais la survie des plantes marécageuses, qui étaient là avant que ne se développe la forêt, en dépend. Si le broyage est privilégié à un débroussaillage manuel, c'est que son efficacité dans le temps est meilleure et son coût plus avantageux. Plus rapide, la méthode permet aussi de restaurer de plus grandes surfaces. Cette méthode laisse espérer une meilleure maîtrise de l'embuissonnement que des années d'interventions manuelles n'ont pas permis d'enrayer.

De la même manière, la fauche mécanisée des marais avec Elbotel reste aujourd'hui la seule technique pour entretenir des secteurs trop meubles pour le passage des tracteurs.

Les gestionnaires, comme les entreprises mandatées, sont conscients que le passage répété des machines affecte les sols et peut entraîner le tassement irréversible de tout ou partie de leurs horizons. Compte tenu des traces conséquentes laissées dans le marais, notamment après le passage d'Elbotel, le GEG a sollicité la filière de génie civil de la haute école spécialisée bernoise pour évaluer l'ampleur de cet impact et chercher des solutions pour y remédier. Les résultats des travaux menés sur le terrain et en laboratoire montrent que sur des tracés empruntés de manière occasionnelle, les sols parviennent à se régénérer. Ce constat a amené le GEG à changer régulièrement ses voies d'accès aux parcelles de fauche afin de limiter les risques de tassements irréversibles des sols.

Des hydrocarbures dans le marais ?

«Parfois, à la surface des eaux croupies, s'étale une irisation merveilleuse, et les papillons les plus beaux n'ont rien de pareil sur leurs ailes; la pellicule qui s'y diapre est formée de matières décomposées» (André Gide, Paludes, 1895, p. 108)

Gide le savait déjà: il ne s'agit pas d'hydrocarbures et cette irisation n'a rien à voir avec des huiles de moteur, bien rares à son époque … Le fer dissous dans la vase se libère quand celle-ci est remuée et monte à l'air libre. En s'oxydant, il produit ces irisations à la surface de l'eau. On repère facilement ce phénomène dans les ornières d'Elbotel, car la vase y est régulièrement remuée. Mais ces irisations sont aussi présentes sur d'autres flaques dans les marais. Pour vous rassurer tout à fait, même en cas de vrai pépin, Elbotel utilise des huiles 100 % biodégradables.

Parcelle fauchée

... vos travaux d'entretien ne font-ils pas l'objet de mise à l'enquête ?

Les travaux d'entretien des marais, au même titre que les soins sylvicoles, ne sont soumis à aucune autorisation du point de vue de la législation. Font exception, ceux de nature à modifier de façon sensible la configuration du sol et ceux affectant le sous-sol, conformément aux dispositions légales cantonales en vigueur sur l'aménagement du territoire. Le décapage des roselières et les creuses d'étangs entrent dans cette catégorie. Ces travaux requièrent pour les premiers une autorisation spéciale des services de Conservation de la nature, pour les seconds un permis de construire classique.

... ne pas entretenir partout ?

Ancien panneau de la zone témoin de Cheyres

Pour mesurer l'efficacité des travaux d'entretien effectués sur les rives, il était indispensable de disposer de zones de référence laissées à leur évolution naturelle. Ces zones, appelées zones-témoins, permettent d'effectuer différents suivis et de comparer l'évolution des milieux, de la flore et de la faune avec ou sans mesures de conservation. Il est vrai qu'à l'exception de la Baie d'Ostende, les zones sans entretien sont situées en bordure des réserves naturelles, au contact des zones habitées … mais ce n'est pas pour empêcher les gens de voir le lac !

C'est un conseil d'experts qui a fixé dès 1982 le nombre et la localisation de ces zones-témoins. Sachant que pour remplir leur rôle, elles devraient être durablement abandonnées à leur évolution et que sans entretien, elles risquaient de se boiser et de perdre leur valeur pour la végétation et la faune typique des marais, ce collège d'experts a choisi de les placer aux extrémités des réserves naturelles. De la sorte, on risquait moins de morceler de grandes surfaces de marais. Beaucoup d'espèces ont en effet besoin d'un habitat homogène et de grande dimension pour vivre. Ce choix s'est révélé judicieux, puisque certaines zones-témoins se sont partiellement transformées en forêt au terme de ces 25 ans.

Les résultats des différents suivis ont aussi permis de constater que la vitesse d'embroussaillement des marais n'est pas homogène et que les prairies à petites laiches étaient particulièrement vulnérables. Entré en vigueur en 2007, le nouveau plan de gestion a pris en compte ces résultats. Il prévoit de reprendre l'entretien d'une partie des zones-témoins, pour y restaurer des milieux prioritaires. Ainsi à Cheyres, un secteur de la zone-témoin initiale vient de faire l'objet d'un débroussaillement massif.

... ne pas faucher les roselières lacustres ?

Les roselières lacustres n'ont pas besoin d'être fauchées: le lac et les vagues se chargent de les entretenir en éliminant la matière morte. D'autre part, elles sont très vulnérables et risqueraient d'être abimées par la fauche. En effet, les trouées y favorisent l'accumulation de déchets flottants et ces derniers, animés par les vagues, cassent les roseaux.

Pourquoi

... modifier le cours de certains ruisseaux et défaire ainsi ce que nature et main de l'homme ont patiemment construit au fil des siècles ?

Ruisseau canalisé dans la Baie d'Yvonand

La rive sud du lac de Neuchâtel est une zone alluviale «jeune». Il y a moins de 150 ans, les surfaces marécageuses ou aujourd'hui aménagées reposaient encore sous plus de 2 mètres d'eau. Rivières et ruisseaux s'écoulaient alors directement dans le lac depuis les falaises de molasse qui bordaient son ancien rivage.

Dans le dernier quart du 19ème siècle, la Première correction des eaux du Jura a libéré de larges grèves sablonneuses, forçant rivières et ruisseaux à trouver leur chemin entre le bas de la falaise et le lac. Mais rapidement, le souci légitime d'exploiter ces surfaces dans les meilleures conditions conduisit à la mise en place d'un réseau hydrologique artificiel: chemins et routes, parcelles agricoles ou forestières de bon rendement et marais exploitables furent sillonnés de fossés et de canaux d'écoulement dont la fonction était d'évacuer l'eau le plus rapidement possible et de l'amener, en ligne la plus directe possible, de l'arrière-pays vers le marais ou le lac.

Si la politique du «chemin le plus court» était juste au vu des intérêts précités, elle perd sa pertinence aujourd'hui dans la mesure où dans les forêts et les marais, les fonctions prioritaires de productivité ont été abandonnées au profit du maintien de la biodiversité. Pour cette raison, des milieux que l'on voulait jadis les plus secs possible devraient redevenir aujourd'hui le plus humide possible, afin d'assurer la survie des espèces caractéristiques des milieux alluviaux. Canalisés, les suintements et les rios de la rive n'inondent plus les milieux qu'ils traversent. Pour peu que la canalisation n'ait été faite qu'en forêt, ces mêmes ruisseaux déversent leurs alluvions dans le marais, accélérant l'atterrissement et l'embroussaillement de ce dernier et amoindrissant sa valeur naturelle.

La récurrence de ces problèmes a d'abord conduit le GEG, durant les années 90, à inventorier les cours d'eau de la Rive sud et à proposer des mesures de renaturalisation, à moduler au cas par cas.

Ces mesures ne se résument pas à l'application aveugle et à large échelle de principes dogmatiques. La plupart des cours d'eau de la Rive sud peuvent être laissés dans la situation actuelle, souvent satisfaisante tant du point de vue sécuritaire que de celui des enjeux de protection de la nature.

Ailleurs, les mesures préconisées visent à protéger prioritairement le marais en déplaçant, lorsque c'est possible, les deltas actifs des ruisseaux de l'aval vers l'amont, à savoir du marais vers la forêt alluviale. Elles permettent ainsi la création de zones-tampon de rétention d'eau et d'alluvions, ce qui permet d'éviter l'atterrissement du marais en aval. Ces mesures sont soutenues par la législation fédérale, particulièrement par les articles de l'ordonnance sur les zones alluviales d'importance nationale. Elles portent aujourd'hui leurs fruits, comme le confirment les bilans du suivi de l'évolution des marais en Suisse (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2007).

... m'interdire l'accès au marais, alors qu'il est sillonné par vos grosses machines ?

D'abord, les machines petites ou grosses, ne pénètrent pas dans les marais entre mars et août, durant la période sensible de reproduction de la flore et de la faune des réserves naturelles. Hors de cette période, la présence d'agriculteurs de la région fauchant les marais, ou d'autres machines d'entretien ne peut pas être évitée, puisque leurs interventions sont nécessaires à la conservation des milieux. Il en va par exemple de même des chasseurs qui sont autorisés à aménager des affûts en lisière de marais, dans des zones interdites d'accès aux autres usagers, parce qu'ils doivent assurer la régulation du sanglier et limiter ainsi les dégâts que l'espèce occasionne aux zones agricoles voisines des réserves.

Les marais sont effectivement interdits d'accès parce qu'ils sont très sensibles au piétinement. C'est le cas en général dans toutes les réserves naturelles de Suisse. En effet, s'ils sont régulièrement fréquentés et sans aménagements particuliers par exemple avec des pontons, les cheminements se défoncent, s'inondent et s'élargissent, les gens passant sur leurs bords pour éviter de se mouiller les pieds … Avec le temps, le marais se trouve sillonné d'un faisceau de cheminements plus ou moins larges, qui en dégrade la valeur.

Il y a ensuite un problème de dérangements. La faune est en général capable de s'adapter à la présence de promeneurs, à condition que ceux-ci restent strictement sur les cheminements qui leur sont réservés. Ainsi, dans la Baie d'Yvonand, on a observé que les nombreux canards hivernants ne manifestaient quasiment plus aucune crainte à l'égard des promeneurs qui empruntent les pontons construits le long du lac à Cheyres, se contentant de s'éloigner un peu du bord à leur passage. Mais qu'un chien ou une petite embarcation pénètre dans l'eau, même de quelques mètres, et c'est l'envol immédiat de milliers de canards, les oiseaux les plus proches du dérangement communiquant leur peur à tout le rassemblement. A Portalban, les incessants dérangements observés dans les prairies à laiches sont responsables de l'abandon de la petite colonie de vanneaux huppés qui y nichait jusqu'à la fin des années 1990. En effet, momentanément abandonnés par les adultes, leurs pontes devenaient systématiquement la proie des corneilles.

C'est la raison pour laquelle les gestionnaires de la Grande Cariçaie ont aménagé et entretiennent un réseau de cheminements à l'intérieur des réserves naturelles. Par la création d'itinéraires piétonniers, de sentiers-nature sur pontons, ils assurent une meilleure protection des réserves en canalisant les visiteurs sur les sites les moins sensibles. Et ils minimisent aussi les dégradations et les dérangements qui résulteraient d'un accès non maîtrisé. Ce que souhaitent les gestionnaires, c'est que le centième visiteur d'un jour, ou le dix millième de la saison trouve un milieu aussi préservé que le premier qui l'aura parcouru …

Chien non tenu en laisse dans une des réserves naturelles

Commission paritaire consultative

Le 31 janvier 2008, la Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel, fraîchement constituée, s'est réunie pour la première fois à Estavayer-le-Lac, sous la présidence de M. Christophe Chardonnens, Préfet de la Broye fribourgeoise.

Sous le nom un peu compliqué de cette commission se cache une plate-forme d'échange d'information entre délégués de toutes les parties concernées par l'avenir des rives de notre lac. Ses bases légales sont l'article 6 de la Décision de classement vaudoise des réserves de la Rive sud du 4.10.2001 qui prévoit la création d'une commission paritaire et l'article 5 du PAC fribourgeois de la Rive sud du 6.3.2002 qui prévoit la création d'une commission consultative. D'où son nom composé …

Cette commission comprend 23 représentants issus des 2 cantons: en plus de son président, 4 représentants des communes riveraines, 6 représentants des usagers du lac, 4 représentants des associations de protection de la nature, 3 représentants des milieux du tourisme et de l'économie, 5 représentants des administrations cantonales et enfin 1 représentant du GEG, qui assure en outre le secrétariat.

La prochaine réunion de cette commission, qui se veut un organe de liaison entre tous les riverains et les différents usagers du lac est fixée au 19 juin 2008. Si vous avez des demandes ou des propositions à faire, consultez la liste ci-dessous pour trouver lequel des délégués pourra transmettre votre proposition.

Vous pouvez aussi vous adresser directement par écrit ou par courriel au secrétariat de la commission, à l'adresse du GEG. Nous nous réjouissons de votre intérêt …

Membres de la Commission paritaire consultative :

Président: M. C. Chardonnens, Préfet de la Broye

Communes: Mme D. Rosset Blanc (Cheyres) et MM. U. Helbling (Delley-Portalban), M. Cuany (Chevroux) et O. David (Yvonand).

Associations d'usagers: MM. E. Delley (corporation des pêcheurs professionnels), C. Reynaud (Fédération de voile des lacs jurassiens), P. Roggo (Aqua Nostra des Trois Lacs), C. Vaucher et A. Beyner (Arsud), J.-F. Wuersten (Diana).

Associations de protection de la nature: Mmes V. Savoy Bugnon (WWF suisse), S. Ortner (Pro Natura) et MM. M. Antoniazza (Nos Oiseaux, réserve de Cudrefin), F. Turrian (ASPO/Birdlife suisse).

Tourisme et économie: Mme C. Leu (ADNV) et MM. E. Chuard (COREB), A. Genier (Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme + sous-commission d'information et d'accueil du public (SCI)).

Administrations cantonales: Mme A. Pégourié (SeCA FR) et MM. P. Balmer (Surveillant des réserves de la Rive sud FR-VD), P. Demierre (Service des forêts et de la faune FR), P. Gerber (Brigade du Lac VD), P. Henrioux (garde-faune VD)

Secrétariat de la Commission: Mme C. Strehler Perrin (GEG).

Impressum

Rédaction: Catherine Strehler Perrin, Pierre Alfter, Michel Antoniazza, Christian Clerc, Antoine Gander
Photos: collection Grande Cariçaie
Mise en page: Liliane Brunner
Tirage papier: 6500 exemplaires.
Le JdG est aussi envoyé par courrier électronique aux personnes intéressées. Inscription et numéros du JdG au format PDF sur www.grande-caricaie.ch/spip/spip.php?rubrique62
Imprimerie: Sprint votre imprimeur, Yverdon-les-Bains
Editeur: Groupe d'étude et de gestion de la Grande Cariçaie (GEG),
Champ-Pittet, 1400 Yverdon-les-Bains,
tél. +41 24 425 18 88, fax +41 24 425 22 72,
info@grande-caricaie.ch,
www.grande-caricaie.ch